Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260413-2026_047-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et treize avril à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 07 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Sophie LABBÉ (pouvoir donné à Morgane OLLIVIER) et Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Christophe BRUAND en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-047
AFFAIRES COMMUNALES
DESIGNATION D'UN REFERENT METEOROLOGIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de la prévention des risques naturels et afin d'améliorer la gestion des évènements climatiques et l'information aux administrés, il est nécessaire de désigner un référent météorologique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de nommer Mme BAUDUCEL Alice référente météorologique qui aura pour mission de suivre les alertes météorologiques, de relayer les informations auprès des élus, des services concernés et des administrés via le site internet et d'assurer un lien avec les services de l'Etat si nécessaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

Le secrétaire de séance
Christophe BRUAND

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 15-04-2026 - transmise en Préfecture le 15-04-2026

Philippe HELLO, Maire